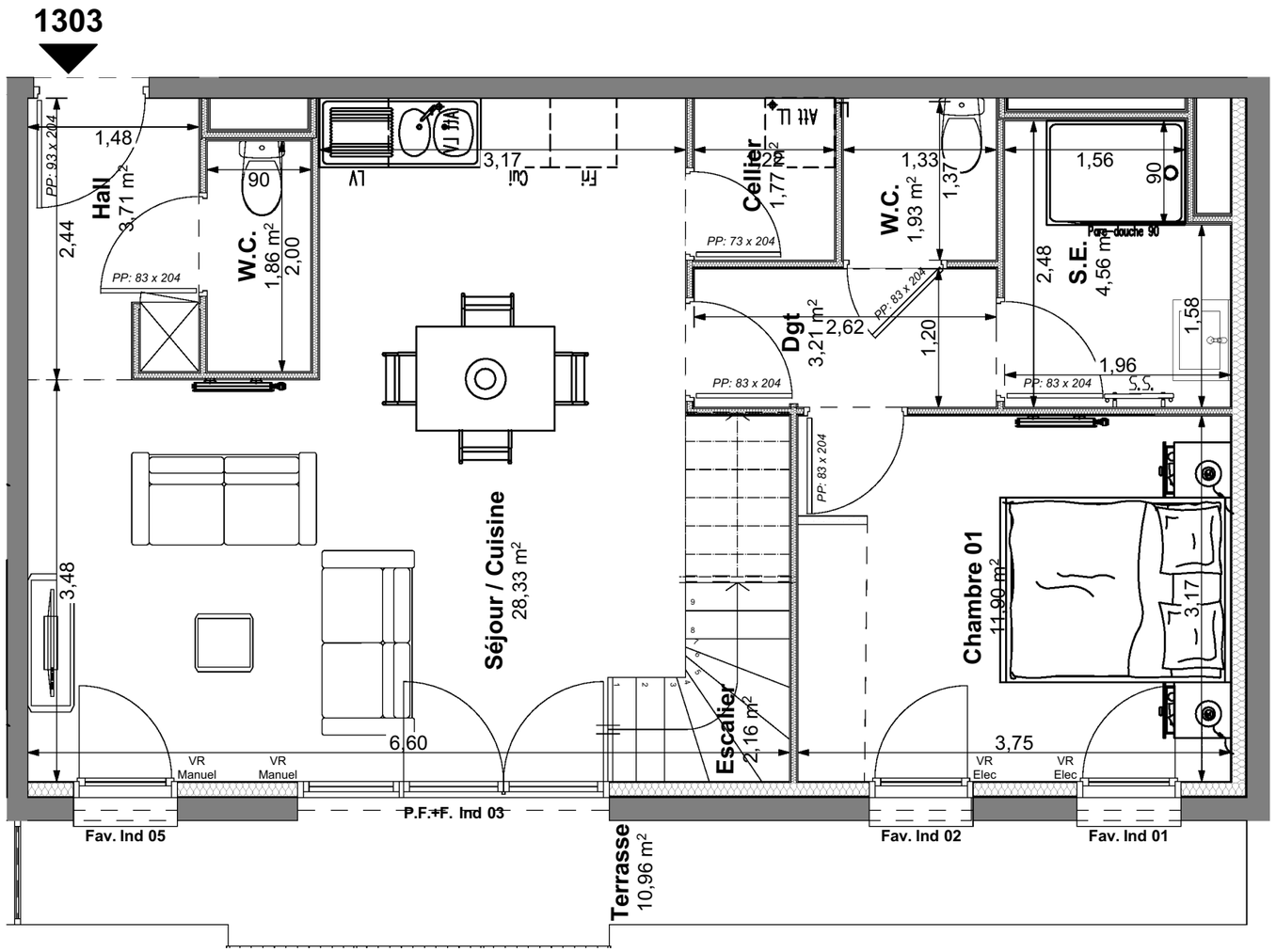
BRIVE-LA-GAILLARDE

NEXITY ESPRIT VILLAGE
AQUITAINE
50 rue de la Garonne
Bordeaux (33100)

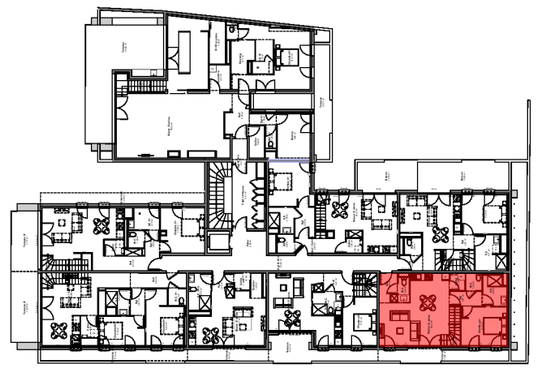


Collectif	T5	1303 a

Troisième étage



SURFACES HABITABLES	
T5 - N°1303	
Cellier	1,77
Chambre 01	11,90
Chambre 02	9,14
Chambre 03	9,09
Chambre 04	9,26
Dgt	3,21
Escalier	2,16
Hall	3,71
Mezzanine	5,50
Palier	4,93
S.E.	4,56
Séjour / Cuisine	28,33
W.C.	1,86
W.C.	1,93
Total Habitable	97,35 m²
Terrasse	10,96 m²



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs techniques de toute nature et des tolérances d'exécutions. les surfaces et côtes indiquées sont approximatives. les retombées, faux plafonds, soffites, gaines ainsi que l'ensemble des équipements et du mobilier sont figurés à titre indicatif. les logements ne peuvent faire l'objet d'aucune modification qui aurait pour conséquence des les rendre non-coformes aux réglementations en vigueur et notamment la réglementation d'accessibilité aux PMR. Le mobilier n'est pas fourni. Les jardins peuvent présenter des pentes plus ou moins importantes selon la topographie projetée. Cette topographie n'est pas systématiquement reprise sur le plan. Les jardins peuvent être frappés de servitudes de passage de réseaux et canalisations enterrés, ou grevés de l'existence d'ouvrage enterré notamment d'un bassin de rétention. Le tracé des ouvrages est figuré à titre indicatif. Les aménagements prévus pour l'écoulement des eaux de la parcelle (noues, avaloirs...) ne figurent pas sur les plans, mais devront impérativement être conservés. Dans tous les cas, il convient de se rapporter aux dossier des ouvrages exécutés.

22-06-2026

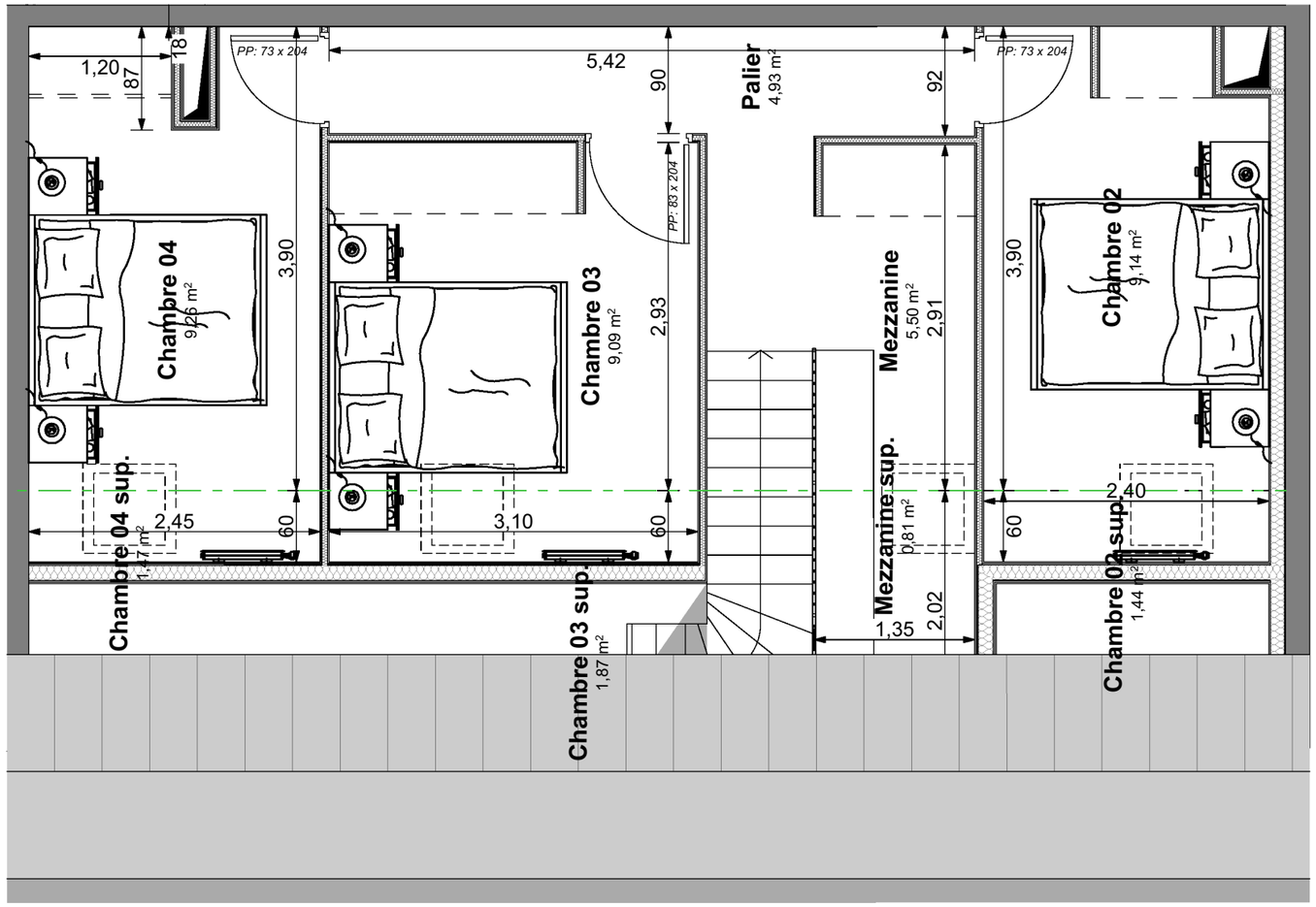
BRIVE-LA-GAILLARDE

NEXITY ESPRIT VILLAGE
AQUITAINE
50 rue de la Garonne
Bordeaux (33100)



Collectif	T5	1303 b

Combles



PF : Porte fenêtre
F : Fenêtre
FAV : Fenêtre sur allège vitrée
VR : Volet roulant
PL : Placard

Fri Frigo

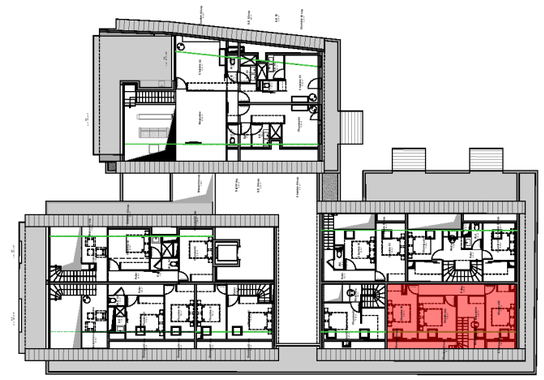
LL Lave linge

Cui Cuisson

LV Lave vaisselle

Elec Tableau électrique

0 1 2m
Echelle



22-06-2026

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs techniques de toute nature et des tolérances d'exécutions. les surfaces et côtes indiquées sont approximatives. les retombées, faux plafonds, soffites, gaines ainsi que l'ensemble des équipements et du mobilier sont figurés à titre indicatif. les logements ne peuvent faire l'objet d'aucune modification qui aurait pour conséquence des les rendre non-coformes aux réglementations en vigueur et notamment la réglementation d'accessibilité aux PMR. Le mobilier n'est pas fourni. Les jardins peuvent présenter des pentes plus ou moins importantes selon la topographie projetée. Cette topographie n'est pas systématiquement reprise sur le plan. Les jardins peuvent être frappés de servitudes de passage de réseaux et canalisations enterrés, ou grevés de l'existence d'ouvrage enterré notamment d'un bassin de rétention. Le tracé des ouvrages est figuré à titre indicatif. Les aménagements prévus pour l'écoulement des eaux de la parcelle (noues, avaloirs...) ne figurent pas sur les plans, mais devront impérativement être conservés. Dans tous les cas, il convient de se rapporter aux dossier des ouvrages exécutés.